

« Me Anel Alexis Joseph a été bien nommé à la cour de cassation », a soutenu l'ex-sénateur de l'Artibonite et actuel conseiller spécial du président de la République, Youri Latortue, pour répondre à l'accusation du sénateur Anick F. Joseph qui lui a traité de menteur, a constaté Haïti Press Network.

« Me Anel Alexis Joseph était sur la liste depuis 2007 devant le sénat où il est voté à la cour de cassation, ce n'était pas en 2010 », a clarifié l'ancien président de la commission justice et sécurité au parlement chargée de mener ce dossier.

« Je m'étais proposé à la commission de justice et sécurité actuelle du sénat en vue de venir expliquer le cas, elle a pris un mois sans jamais m'appeler, à la fin, j'ai parlé à un grand responsable au niveau de ce comité et a reconnu que la commission que j'y étais avait effectué son travail correctement ».

Concernant les deux autres juges, Kesner Michel Thermési et Frantzi Philémon, le leader d'Ayiti An Aksyon (AAA) a expliqué qu'ils étaient inscrits régulièrement, mais ont été ajoutés à la liste présélectionnée des 18 juges adressés à l'exécutif suite à la démission des juges, Me Bergum et Me Dorléan.

Selon M. Latortue, ce dossier est utilisé à des fins politiques, « nous, anciens membres de la commission, nous continuerons toujours à appuyer notre travail effectué ».

D'un autre côté, le conseiller du chef de l'Etat Michel Martelly a qualifié d'irresponsable, provoquant les propos du sénateur Anick F. Joseph à son encontre.

Evans Prosper
prosperevens@yahoo.fr